



## Proposition d'embauche urgent

-----  
Par Jomjom8105

Bonjour, voila j'ai reçu une proposition d'embauche d'une boite de tp que j'ai signé car pas d'autres réponses hélas.. cela a donner suite a un contrat de travail auxquels je m'aperçois une clause de mobilité qui ne ma pas etait évoqué auparavant alors je n'est tjrs pas signer le contrat cdi ducoup.. entre temps comme jamais 2 sans 3 une autre boite m'a fait unz proposition 2 fois plus intéressante et celle -ci est a 5min de chez moi par rapport a 30min.. ma question est puis-je annuler mon contrat de travail ?? Avoir signer la proposition d'embauche mais pas le contrat m'engage dans tous les cas? Comment proceder si je veut vraiment changer ? Merci d'avance..

-----  
Par CToad

Bonjour

Si vous n'avez rien signé vous prévenez juste poliment que vous ne signerez pas et c'est terminé. C'est le contrat signé qui engage rien d'autre

Cordialement  
Ctoad

-----  
Par Jomjom8105

Hélas j'ai signé la proposition d'embauche mais pas le contrat cela m'engage tout de même ? La proposition contient le lieu le salaire brut ainsi que le nom de mon poste. Cela fait office de contrat ou je peut quand même rompre sans problème ? Merci de votre réponse en tout cas..

-----  
Par CToad

Bonjour

Non la promesse d'embauche est un engagement unilatéral de l'employeur pas du salarié et de toute façon il n'y a pas assez d'éléments comme le nombre d'heure ou le lieu du poste. Et un employeur n'a aucun intérêt à s'investir pour quelqu'un qui ne veut pas être là donc appelez les, expliquez leur, et n'y allez pas. Faites cela vite avant qu'ils n'engagent des démarches pour vous accueillir, c'est plus respectueux

Cordialement  
Ctoad

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10403>